

La Chronique de L'Opf' du n

Joyeux Noël
Bonnes Fêtes

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 39 - Décembre
ISSN 1168.7908 - Le numéro 15 F - Abonnement 50 F - Imprimerie spéciale ASCOT
CPPAP 73.128 - Directeur de publication : V. Quintin - Dépôt légal : 4ème trim. 2006

Echéances

Les échéances se suivent et se ressemblent : Echéances électorales (même interrogations sur le devenir des Côtes) ; Echéances pour la carrière (encore un renouvellement pour 3 ans).

Les enseignements du passé ne sont pas tirés. Un peuple sans mémoire est un peuple sans histoire. L'identité d'une nation ne peut se fonder sur un mensonge. Les gardiens de Gergovie devraient s'en souvenir. Il veillent sur un mausolée vide. La vitalité c'est de reconnaître ses erreurs.

Nous sommes gouvernés par des irresponsables, on en a l'exemple au plus haut niveau de l'Etat. Cela « colle » bien avec l'aveuglement généralisé où le poids du court terme bien plus fort que la sauvegarde à long terme . On veut de l'air pur, mais de l'essence pas chère (pour rouler encore plus vite). On veut du pétrole, mais pas de pétroliers (sur nos côtes). On s'inquiète du réchauffement climatique, et des catastrophes qui l'accompagnent, mais on ne veut rien changer à nos habitudes.

Les Cassandre ont toujours tort. Le « Dormez en paix braves gens » est plus doux à nos oreilles. Mais la paix n'est jamais gratuite. Il faudra toujours des inquiets ou des lucides pour veiller pour les autres. Car ce sont les braves gens, les gens ordinaires, qui subissent de plein fouet les conséquences de la destruction de notre environnement. Il n'y aura bientôt plus de plaisir gratuit. Payante l'eau en bouteille, payante la maison à la campagne ou les vacances à la montagne, payantes les villes livrées à une circulation automobile démesurée. Il y avait un jardin qui s'appelait la Terre. Qui s'appelait ?... ♣



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site Internet :
www.multimania.com/ascot

Routage 206

Port payé - Clermont CTP

Les étrennes de l'ASCOT !!!



Tirage : 1200 ex.

SOMMAIRE

Éditorial	1
Brèves	2
Abonnement	2
Chanturgue : Et un, et deux et trois	3
Fin de carrière pour la carrière des Côtes ?	4
Colloque	5

« **La question de Gergovie – Essai sur un problème de localisation** » : Cet ouvrage d'Yves TEXIER, publié aux Editions LATOMUS en 1999, est la version "allégée" (400 pages) d'une thèse de doctorat intitulée « *Gergovie : essai historique et critique sur l'identification du site* ». Celle-ci a été soutenue en novembre 1993 devant l'Université Blaise Pascal – Clermont 2. Yves Texier est latiniste, agrégé de grammaire, et son ouvrage est disponible dans toutes les bonnes librairies, en particulier clermontoises... ♣

Fête du Livre de Blanzat : Comme chaque année l'ASCOT était présente dans la salle des Fêtes de Blanzat, ainsi que de nombreux auteurs, régionaux et nationaux. Cette année Anicet Le Pors, ancien ministre, présentait un ouvrage sur la citoyenneté, et a animé un débat sur ce thème. Nul doute que cette réflexion ne soit indispensable à l'heure où le repli sur soi est la règle, et la recherche du profit immédiat la motivation essentielle de nombreux de nos dirigeants, la question de la carrière des Côtes ou de l'affaire de Gergovie le montre amplement... ♣

Bizarre : Par un arrêté du 4 novembre 1998, le ministre de la culture a supprimé de la liste des sites archéologiques d'intérêt national le site d'Alésia, à Alise-Ste-Reine. Peut-être quelqu'un a-t-il une explication ? ... ♣

Inauguration : La première parcelle de terre « libérée » sur les Côtes de Clermont doit profiter à tous. En effet l'ASCOT a acquis la parcelle n° 72 qui constitue un belvédère surplombant la carrière. Nous souhaitons fêter cela dignement, et nous appelons tous les défenseurs du site et de la nature à venir, un Dimanche d'avril ou mai 2001, arroser ce lieu... ♣

Broussailles : Nous avons dégagé l'ensemble du plan du sanctuaire des Côtes, ainsi que d'autres structures attenantes, qui apparaissent intéressantes du point de vue archéologique. Mais dès que l'on ouvre une zone ou un chemin, les motos s'y engouffrent et l'abîment. Personne n'intervenant, nous avons décidé de mettre en place sur les zones sensibles des chicanes qui permettront aux promeneurs de passer, et eux seuls. Le plateau est assez grand pour tout le monde... ♣

Adhérez à l'ASCOT, et abonnez-vous à "La Chronique de l'Oppidum".

Pensez à renouveler votre cotisation et votre abonnement. Votre soutien nous est nécessaire...
Permanence au local tous les jours, sauf vacances scolaires, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Bulletin d'abonnement à "**La Chronique de l'Oppidum**" - Bulletin d'adhésion à l' "**ASCOT**"

Tél. 04.73.31.27.75 - Fax. 04.73.36.99.07

☒ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom/Prénom :

Adresse :

Souhaite adhérer à l'ASCOT et recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint règlement de 100 F. Une carte d'adhérent me sera remise lors de l'Assemblée générale de printemps.

1ère adhésion Membre bienfaiteur (150 F ou plus)

Renouvellement Abonnement seul : 50 F

MARAI DE SARLIÈVE : Y AURAIT-IL DES POISSONS À NOYER ?

Une certaine agitation semble régner ces derniers temps autour de l'ancien lac de Sarliève ; Retour d'espèces rares ? De grands échassiers, battant des ailes, par exemple ? Point du tout, mais simplement archéologues et médias pour savoir si lac il y eût ; et qui plus est à l'époque... de la bataille de Gergovie ! Les archéologues interviewés restent prudents, car sur ce terrain, et c'est un euphémisme, on glisse facilement. On parle donc de « dépression marécageuse », et plus franchement « d'habitats au bord de l'étang ».

Si l'on veut indiquer que les Gaulois savaient aménager les zones marécageuses, on enfonce une porte ouverte. L'antiquité est riche d'exemples d'aménagements audacieux.

Mais nous subodorons une exploitation des découvertes possibles, qui pourrait par exemple trouver place en début de saison touristique ou, à la veille de quelque journée du patrimoine, comme en 1996, où à grand renfort de trompettes médiatiques, M. Guichard validait le petit camp de César, sur les 3 ha de la colline de la Roche-Blanche. Qu'importe si les spécialistes n'accordent cette superficie qu'à une cohorte, et certainement pas à deux légions.

Là on va nous annoncer que le marais de Sarliève était asséché au printemps 52, et qu'ainsi les combats de cavalerie dans la plaine, dont parle César, ont pu y avoir lieu, sans dommage pour les papattes des bêtes. Après le spectacle (et le départ des médias de l'époque) le lac reviendra, pour n'être asséché que longtemps plus tard...

Il faut donc que l'opinion se prépare : Gergovie est à Gergovie, Nom de dieu !!! ou « Par Toutatis !!! » Le doute serait-il donc encore permis ?

Faudrait-il donc noyer quelques poissons, et de belle taille ?

Outre le fait de mettre à mal César et la topographie des lieux, on met à mal aussi Strabon qui fait naître Vercingétorix en des lieux... inhabité selon M. Guichard. La façon de traiter les textes, sans lesquels personne ne se serait jamais préoccupé ni de Gergovie, ni de Vercingétorix, est bien cavalière, et les-dits cavaliers pourraient bien être désarçonnés, car à l'instar des marécages le terrain est glissant.

Et puis reste, comme dirait encore M. Guichard, « le cas de Chanturgue » ?



CHANTURGUE, LE FEUILLETON CONTINUE

Nous avons toujours plaisir de rappeler que nous avons gagné notre procédure contre M. Léoty, qui s'est accaparé la quasi-totalité du plateau de Chanturgue, et en a barré tous les accès. Le tribunal l'a condamné à rouvrir les chemins, à verser à l'Ascot des dommages-intérêts et à une astreinte par jour de retard.

Nous venons d'apprendre que ce monsieur se désistait de son appel, le jugement devient donc définitif. Il reste que les chemins sont toujours barrés, et l'ASCOT n'a toujours pas vu le premier centime de remboursé sur les frais engagés, sans parler de l'astreinte ou de l'amende...

Dans une autre procédure en appel, perdue également, l'entêtement n'ayant pas de limite, ce monsieur a engagé un pourvoi en cassation... Il doit avoir bien des moyens car une telle procédure est très chère... D'autant qu'il aura bientôt loisir de répondre à d'autres actions, auxquelles il ne s'attend certainement pas !



LA CARRIÈRE DE TOUS LES DÉLITS

La durée d'exploitation d'une carrière correspondant au rapport du potentiel à extraire estimé sur la production annuelle autorisée.

M. le préfet Leblond avait accordé 2 x 3 ans d'exploitation au lieu des 12 ans demandés. Réduction de bon sens pour limiter dans le temps une exploitation qui défigure les Côtes depuis 1955 ou tromperie pour calmer les opposants ?

Le paragraphe 5.3 de l'arrêté de 1998 précise :

« L'exploitation sera conduite en deux phases de superficies et durées sensiblement équivalentes répertoriées 1 à 3 pour la première et 4 à 6 pour la seconde sur le plan de l'arrêté ci-joint. »

Les règlements ne sont visiblement pas faits pour M. Chambon habitué aux infractions puisque avant même le terme des trois premières années (le 19/01/2001) l'exploitation de la carrière se situe déjà en zone 5... Est-ce une conséquence de notre procédure en cours d'appel à Lyon qui a joué le rôle d'accélérateur ? Et, pour en arriver là, quelle a été la production réelle de ces trois dernières années ? Question à plusieurs inconnues puisque les contrôles sont pratiquement inexistantes ! Quant au calcul théorique, en considérant les 12 ans de la demande avec une pondération de 10 % nous arrivons à une production annuelle de 960.000 tonnes !

Quant aux autorisations de forage réclamées par la préfecture le 01/04/98, elles n'ont pas été produites dans leur totalité. Certaines sont contestées dans notre dossier d'appel, d'autres ont été négociées au finish au prix du terrain à bâtir. Alors que M. Chambon, dans son attestation du 15/01/97 se déclarait propriétaire ou autorisé sur toutes les parcelles (cf. notre plainte pour « *faux et usage de faux et obtention induite de document administratif* »).

Toutes ces malversations discréditent un peu plus une corporation déjà mal considérée, même si certains carriers agissent légalement et honnêtement.

L'inspecteur de la DRIRE (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), chargé pourtant de contrôler le respect des termes de l'arrêté, a donné son accord pour la poursuite de l'exploitation jusqu'au 19/01/2004 !

Cadeau de fin d'année sans doute...

« PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE CENTENNAL »

M. le préfet vient de demander aux maires des communes concernées d'étudier un projet de plan de prévention des risques d'inondation. Cela va tout à fait dans le sens de ce que nous réclamons depuis près de 3 ans concernant le bassin de retenue des eaux pluviales sur le carreau de la carrière.

Le maire de Nohanent devrait (mieux vaut tard que jamais !) se rendre compte que ce « château d'eau » perché au-dessus de sa commune est un risque potentiel énorme. Ce bassin de 62 ha collectera sur un terrain argileux des eaux pluviales précédemment stockées dans les couches de basaltes, à la manière d'une éponge. L'éponge a été remplacée par une toile cirée !

Rien n'a été envisagé pour l'entretien de cette retenue d'eau après l'arrêt de la carrière, et les responsabilités qui s'y rapportent n'ont pas été établies.

Il est vrai que ce maire avait écrit lors de l'enquête publique « *La carrière a permis de réguler des sources...* » Nous espérons pour sa commune qu'il ne reçoive pas une contradiction telle que Nohanent l'a connu en 1937...

Madame Doco-Rochegude nous livre ses impressions sur le colloque qui s'est tenu à Compiègne les 14 et 15 octobre 2000, au cours duquel Vincent Guichard, qui a fait de nombreuses fouilles à Merdogne et en Limagne, zélateur du site de Gergovie-Merdogne, a disserté sur le sujet du jour :

« NAPOLÉON III ET L'ARCHÉOLOGIE – UNE POLITIQUE ARCHÉOLOGIQUE NATIONALE SOUS LE SECOND EMPIRE »

C'est un style nouveau chez certains de nos mandarins et petits maîtres de l'archéologie officielle. La conférence construite, structurée, qui cherche à expliquer, à démontrer, c'est passé de mode. On vous assène désormais une avalanche d'images–diapos que l'habileté de l'intervenant illusionniste va faire parler. L'intervenant, allant et venant, son micro à la main, un brin mondain, à la dégingandée, tente avant tout de distraire la salle et d'établir la connivence avec elle. En cela M. Vincent GUICHARD se conforma à ses modèles que sont M. GOUDINEAU, que nous entendîmes en lumière noire à la Roche Blanche le 10 mars dernier, et M. REDDE qui, ce 14 octobre, venait tout juste de faire sa prestation cet après-dîner là à Compiègne.

D'emblée M. GUICHARD annonce que les "*objectifs des dernières fouilles furent modestes*" : il s'agissait de "*vérifier la validité des fouilles de Napoléon III avec un minimum de sondages sur le terrain*". Il n'avait aucune intention de procéder à des fouilles planimétriques, car voyez-vous, "*LE TERRAIN NE S'Y PRETE PAS VRAIMENT*" !!! Mais il ne nous explique pas pourquoi. Et pas plus que son maître, Michel REDDE pour Alésia, M. GUICHARD n'abordera la localisation du site de Gergovie, "*vu qu'à l'époque du Second Empire la question ne se pose pas*" (se poserait-elle aujourd'hui ?), et M. GUICHARD de poser comme vérité intouchable que « *les textes du XIIIe siècles découverts dans les abbayes clermontoises sont suffisamment fiables* ». Quant aux remises en cause par la suite de ces textes médiévaux, c'est de publicité qu'elles ont surtout bénéficié. On reste donc dans le même état d'esprit que les fouilleurs du XIXe siècle "*qui n'ont aucun état d'âme*", et puis à l'époque en 1864 il ne se trouva qu'un seul opposant aux fouilles, un dénommé MATHIEU, un érudit local qui contesta. Rien ne parut dans la presse. M. GUICHARD, jouant de l'ambivalence, dit aussi que les sociétés savantes de l'époque furent tenues à l'écart. (Le déplore-t-il ?).

Puis arrive le plus joli morceau lorsque l'intervenant donne dans la chronique mondaine. Ecoutez ce que l'on a osé servir à un auditoire de 80 personnes réunies dans une salle exagérément rectangulaire, assises sur de simples chaises, sans rien pour prendre des notes et n'ayant qu'un regard oblique et incomplet sur de pâlichonnes diapos projetées sur un écran installé au ras des têtes. La faute en incombait au soleil de l'ouest qui se reflétait inconsidérément sur l'écran.

Sachez que la première campagne eut lieu l'été 1861 lors d'un séjour de Napoléon III à Vichy. Un certain Marcellin BOUDET avait rédigé un mémoire sur la topographie des fortifications qui fut envoyé à sa majesté et "*à partir duquel fut élaboré un projet de fouilles, sans véritables techniques archéologiques, l'époque n'en ayant point*". Hélas ! L'Empereur ne se rendit pas à l'invitation. Ce n'est que le 9 juillet 1862 qu'il daigna mettre les pieds sur le plateau de Merdogne. Suit une série de remarques cafouilleuses "*sur les plans publiés de qualité médiocre, un relevé topographique qui est le seul document avec rappel du texte de César, un double fossé mystérieux*". Au passage, l'intervenant insiste sur le fait que "*LES DONNEES DE CESAR SONT ASSEZ SOMMAIRES*". Il revient sur "*les plans publiés qui sont trompeurs par leur caractère synthétique (?) à la limite de l'escroquerie. CES PLANS NE CORRESPONDENT PAS AUX OUVRAGES DECRITS PAR CESAR*" !!! (Ne croyez pas que cet aveu va entraîner une révision de la localisation du site).

On revient à l'époque actuelle, celle des dernières fouilles de 1995-1996. "*Les possibilités de fouilles se réduisent, car le secteur est très urbanisé. Et pourtant ce plateau possède les traces d'un si beau rempart !*" (1) Rêverie.

On revient à 1862. Donc après la visite de Napoléon III, les fouilles sont menées et finies à la mi-août avec quelques dizaines d'ouvriers. Puis elles seront confiées au capitaine STOFFEL, "*avec des pelles et des pioches*". La chose la plus importante fut que l'Empereur fut content, car on a retrouvé l'un des côtés supposés du petit camp et des bouts de fossé. Napoléon III ne cache pas son enthousiasme pour le petit camp de la Roche Blanche. Et toujours en 1862, on procède au bornage pour matérialiser le tracé du camp.

Ce n'est qu'en 1935-39 que la vérification fut faite avec des petites tranchées perpendiculaires au fossé. Les résultats qualifiés par M. GUICHARD de "*probants*" ne furent publiés qu'en 1942 et n'eurent pas la publicité méritée. En même temps, Vincent GUICHARD signale (encore) la médiocre qualité des relevés topographiques de Napoléon III.

Il faut trouver des excuses, et aux fouilleurs du XIX^{ème} siècle et à ceux d'aujourd'hui : "*la géologie est difficile pour faire des repérages, les terrains sont pentus, on a trop de vergers et de vignes, et l'érosion est ENORME*". Les fossés repérés n'ont que 15 cm de profondeur, on le sait grâce à la terre de remplissage qui n'est pas de la même couleur. Quant à la largeur, elle est de 30 à 40 cm. Pas de chance. Ah si ! Ah si ! Car on a toujours un fossé de 3 m de largeur profil en V, sur 1,80 m de profondeur. Malheureusement "*on perd le fossé après la borne*", à cause de la marche de culture médiévale et moderne. Et puis apparaît un décalage de 100 m (???). La réalité déroutante, c'est qu'on a un "*ECHEVEAU DE FOSSÉS*". M. GUICHARD devient méditatif : "*Il y a des choses à comprendre qui mériteraient un nouveau travail sur le terrain*". Il rappelle les résultats des sondages : « *des amphores écrasées sur place, trois boulets en basalte et des éléments militaires* » ...

Conclusion de l'intervenant : "*C'EST PAS EXTRAORDINAIRE, MAIS ASSEZ COHERENT*" ; Grâce à d'infimes bouts de céramiques, "*ON EST DANS UNE AMBIANCE DE TENE FINALE*" ...

Ma conclusion : Ce n'est pas parce qu'on n'a rien à dire qu'on va se taire ; Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de preuves qu'on ne va pas se cramponner à ses erreurs et s'accrocher à son fonds de commerce et de carrière.

Monsieur Vincent GUICHARD, vous avez essayé de nous embrouiller la cervelle, mais vos méthodes et vos ficelles sont usées. Seriez-vous un mauvais illusionniste ?

*R. Colette DOCO-ROCHEGUDE
Latiniste-chercheur à l'INSTITUT VITRUVÉ – PARIS.*

PAUL EYCHART – NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LE REMPART

Il faut beaucoup d'aplomb pour oser dire que le mur de Merdogne est un rempart magnifique. Et puisqu'il est question de Gergovie, c'est que ce rempart est gaulois. Est-ce un des caractères de V. Guichard de dire le contraire de ce qui doit être su ? Il est vrai que faute de pouvoir montrer des vestiges militaires gaulois, il est tentant de se retrancher derrière l'imprécision du langage propice à berner un auditoire. Celui-ci ne peut être que muet parce qu'il ne connaît pas le problème, surtout qu'il est éloigné de ce mur par plus de 400 kilomètres.

Or, ce mur fut en partie démonté et fouillé par J. Lassus (1), professeur à l'Université de Strasbourg en 1941. Il eut, lui, l'honnêteté de conclure que ce (fameux) mur n'était pas gaulois car il y avait trouvé, dans sa masse de "*beaux fragments de tuiles romaines*". Ce constat n'en a pas, pour autant, troublé d'autres comme M. P.F. Fournier qui écrivit qu'il serait "*paradoxal de ne pas y voir un vestige de 52*" (année de la bataille de Gergovie). (2)

P.E.

(1) J. Lassus : "Souvenir d'un cobaye" Témoignage sur les fouilles de Gergovie – Colmar 1973

(2) P.F. Fournier "La bataille de Gergovie" chez l'auteur, Clermont-Ferrand 1943.